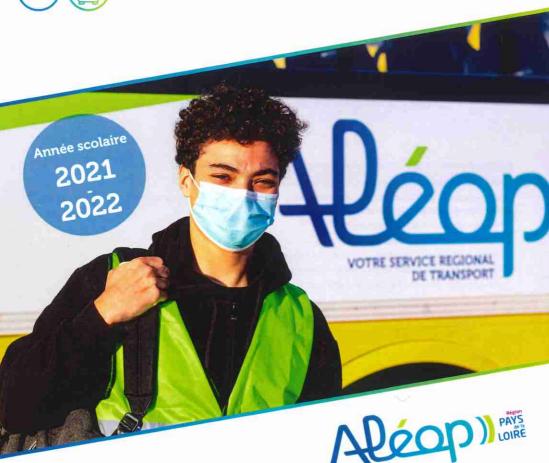
Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021







LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 7 JUIN AU 18 JUILLET 2021.

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr.

Vous pouvez accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

- 1. Avant de commencer, munissez-vous :
 - · d'une adresse e-mail valide pour vous envoyer des informations relatives à votre inscription,
 - · d'une photo d'identité numérisée,
 - · d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.
- 2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr
 - · Cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires
 - · Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
 - A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport Aléop :

- · Reconnectez-vous à votre compte.
- · Cliquez sur : renouvellement.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- · Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- · Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.
- > Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :



Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

> Votre enfant voyage en car scolaire (carte avec scolaire écrit en jaune en bas à droite) :



Sa carte de transport, à puce, reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectué.